



Fédération Equestre Romande

AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV

ASRE, CR, PSR, RWRA

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT ROMAND DE DRESSAGE CATEGORIES U21, R, N

Valable pour 2020 en raison de la situation liée au Covid-19

Juillet 2020

1 Champ d'application

- 1.1 Ce règlement définit les conditions pour l'attribution du titre de champion romand de dressage pour les catégories U21, R et N, selon le règlement de la Fédération Suisse des Sports Équestres (ci-après : FSSE). L'attribution du titre se fera dans le cadre d'un concours officiel en Romandie.

2 Droit de participation pour les 3 catégories U21, R, N

- 2.1 Cavaliers au bénéfice d'un brevet, d'une licence de saut ou d'une licence R ou N de dressage de la FSSE validée pour l'année en cours. Les cavaliers doivent être légalement domiciliés dans un canton romand ou dans un district romand du canton de Berne et membres de l'une des associations affiliées à la FER. Le domicile de la licence ou du brevet faisant foi.
- 2.2 La participation à un autre "Championnat régional (FTSE, OKV, PNW, ZKV)" dans la même discipline ou une autre catégorie est exclue (exception : catégorie jeunes chevaux).
- 2.3 Les cavaliers qui ne remplissent pas les conditions du chiffre 2.1 et pour autant qu'ils ne participent à aucun autre championnat régional peuvent adresser une demande écrite motivée au Comité de la FER qui statuera sans appel dans le respect de l'esprit sportif.
- 2.4 Age limite des cavaliers cat U21 : 21 ans lors de l'année en cours.
- 2.5 Les paires cavaliers-cheval membres du cadre suisse des jeunes cavaliers montent le championnat romand N.
- 2.6 Chaque cavalier ne peut monter qu'un seul cheval lors de la finale.

3 Mode de qualification pour les 3 catégories U21, R, N

- 3.1 Les 40 meilleures paires de chaque catégorie sont qualifiées
- 3.2 1 seul résultat > 60% suffit pour les U21 et les N
- 3.3 2 résultats > 60% pour les R

Co-sponsors:

- 3.4 La période de qualification s'étend de la clôture de la qualification de la précédente année jusqu'au 14 septembre 2020. Le classement final est publié sur le site de la FER à la fin de la période de qualification.

4 Programmes à monter pour le Championnat Romand

4.1 Catégorie U21

§ FB08 : paire ayant participé au minimum à une épreuve officielle de catégorie FB, ayant totalisé moins de 4 fois une moyenne de 60% ou supérieur en épreuves de catégorie L et avec maximum 160 points à la date du délai d'inscription de la finale.

§ L14 : paire ayant participé au minimum à une épreuve officielle de cat. L, ayant totalisé moins de 4 fois une moyenne de 60% ou supérieur en épreuves de catégorie M et avec maximum 1'200 points à la date du délai d'inscription de la finale.

§ M24 : paire ayant participé au minimum à une épreuve officielle de cat. M mais sans participation en catégorie S et avec maximum 3'000 points à la date du délai d'inscription de la finale.

Pour les cavaliers membre du cadre de dressage poney : L19/L20 pour les paires faisant partie du cadre poneys FSSE.

4.2 Catégorie R

§ L18 : paire ayant au minimum obtenu une moyenne de 60% dans une épreuve officielle de cat. L. Paire ayant totalisé moins de 4 fois une moyenne de 60% ou supérieur en épreuves de catégorie M et avec maximum 1'200 points à la date du délai d'inscription de la finale.

§ M26 : paire ayant au minimum obtenu une moyenne de 60% dans une épreuve officielle de cat. M, mais sans participation en catégorie S et avec maximum 3'000 points à la date du délai d'inscription de la finale.

4.3 Catégorie N

§ M 28 : paire ayant au minimum obtenu une moyenne de 60% dans une épreuve officielle de cat. M. Paire ayant totalisé moins de 4 fois une moyenne de 60% ou supérieur en épreuves de catégorie S et avec maximum 3'000 points à la date du délai d'inscription de la finale.

§ St-Georges : paire ayant au minimum obtenu une moyenne de 60% dans une épreuve officielle de cat. S. Paires ayant participé à des épreuves « S Grand tour » exclues.

5 Engagement

- 5.1 Le montant de la finance d'engagement pour le Championnat Romand se monte à :

- 55.- Pour les U21
- 70.- Pour les R
- 80.- Pour les N

- 5.2 Les cavaliers sont seuls responsables de leurs engagements dans les délais.

- 5.3 Si un cavalier est qualifié avec plusieurs chevaux, il indique le cheval participant à la finale.

Co-sponsors:

- 5.4 En cas de blessure du cheval qualifié, seul un cheval remplissant les critères du point 3 peut remplacer ce dernier jusqu'au jour de la finale.

6 Organisation

- 6.1 Les 3 finales du Championnat Romand sont des épreuves spéciales
6.2 Les 3 finales du Championnat Romand auront lieu le 18 octobre à Marsens. La finale est organisée par la FFSE, association cantonale affiliée à la FER en collaboration avec le RD FER.
6.3 Elles se déroulent en 1 manche sur un carré 20x60m.
6.4 Les propositions doivent être approuvées par le délégué technique de la manifestation, en collaboration avec le RD FER.

7 Ordre des départs

Pour les 3 finales, l'ordre des départs sera tiré au sort

8 Classement final

Pour les 3 finales, celui ou celle qui aura gagné son épreuve sera sacré Champion Romand de dressage 2020 de sa catégorie.

9 Prix

- 9.1 Prix : aux 50% des partants, en espèces,
 - pour les U21 : selon règlement (directive Covid-19)
 - pour les R : selon règlement (directive Covid-19)
 - pour les N : selon règlement (directive Covid-19)

9.2 Plaques : aux classés, avec indication du rang pour les 10 premiers.
9.3 Flots : à tous les cavaliers participant à la finale.
9.4 Écharpe : au vainqueur de chaque catégorie, offerte par la FER.
9.5 Médailles : aux 3 premiers de chaque catégorie, offertes par la FER.
9.6 En principe la distribution des prix se fera à cheval.

10 Litiges

En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par ledit règlement, le Comité Exécutif de la FER a pouvoir de décision sans appel.

11 Approbation du présent règlement

- 11.1 Ce règlement a été approuvé par le comité exécutif de la FER, le 3 juillet 2020

Ajustement spécial COVID pour l'édition 2020, juillet 2020

Co-sponsors: